

Le présent document a pour objet de décrire le processus de formation des instructeurs au sein du SEFA (Service d'Exploitation de la Formation Aéronautique, dépendant de la DGAC).

SOMMAIRE

1. CONDITIONS PREALABLES A L'OBTENTION DE LA QUALIFICATION D'INSTRUCTEUR "FI"	1
1.1 Contraintes réglementaires	1
1.2 Comment devient-on instructeur :	2
1.3 Les coûts :	2
1.4 Contacts.....	2

1. CONDITIONS PREALABLES A L'OBTENTION DE LA QUALIFICATION D'INSTRUCTEUR "FI"

1.1 Contraintes réglementaires

Pour être admis en stage "FI", le candidat être obligatoirement détenteur d'une licence FCL (PPL ou CPL) et devra répondre aux exigences de l'Arrêté du 29 mars 1999 modifié par l'Arrêté du 09 avril 2003 § 1.335.

- **Les candidats détenteurs de la licence CPL (A)** et les détenteurs de la licence de PPL (A) et du CPL (A) théorique ou de son équivalent devront satisfaire aux points 1, 2a, 4, 5, 6 et 7 listés ci-dessous.
- **Les candidats détenteurs de la licence PPL (A)** (non professionnels) seulement devront satisfaire aux points 1, 2b, 3 à 8 listés ci-dessous.

	Conditions à remplir	CPL(A) et PPL(A)+Théo.CPL	PPL (A) non prof.
1	Etre âgé de 18 ans révolus	OUI	OUI
2a	Totaliser un minimum de 200 heures de vol dont 100 heures comme Commandant de Bord pour les CPL (A) et ATPL (A)	OUI	-
2b	Totaliser un minimum de 150 heures de Commandant de Bord pour les PPL (A).	-	OUI
3	Avoir satisfait à l'examen de pré évaluation théorique	-	OUI
4	Avoir satisfait à l'évaluation pratique	OUI	OUI
5	Totaliser au moins 30 heures sur SEP dont au moins 5 heures dans les 6 mois précédant l'évaluation pratique	OUI	OUI
6	Totaliser au moins 10 heures de formation au vol aux instruments dont au maximum 5 heures sur FNPT II ou simulateur de vol	OUI	OUI
7	Avoir accompli au moins 20 heures de vol en navigation comme Commandant de Bord	OUI	OUI
8	Avoir suivi une formation théorique spécifique sur 4 jours dans le FTO SEFA.	-	OUI

1.2 Comment devient-on instructeur :

Sous condition de détenir le minima d'heures de vol en tant que Commandant de Bord, les principales étapes permettant d'obtenir la qualification d'instructeur sont les suivantes :

Etapes	Détenteur du Théorique PPL	Détenteur du Théorique CPL
1 - Passer l'examen de pré évaluation théorique FI et obtenir un taux de réussite de « 90 % PPL »	OUI	NON
2 - Suivre une formation théorique de 4 jours au SEFA	OUI	NON
3 - Passer avec succès une évaluation Pratique (validité 6 mois)	OUI	OUI
4 - Suivre un stage de 5 semaines au SEFA de Grenoble	OUI	OUI

La place en stage au sein du SEFA de Grenoble est définitivement acquise dès que le Centre est avisé du succès à l'Evaluation Pratique qui doit leur parvenir au plus tard 2 mois avant l'entrée en stage.

1.3 Les coûts :

	Prestation	Coût
1	Stage de 4 jours Pré FI (candidats non CPL théorique)	530,00 €
2	Evaluation pratique	
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Avion extérieur au SEFA (avec instructeur SEFA)..... ➤ Avion SEFA 	gratuit 195,00 €
3	Heures de Vol, Cours au sol, Documentation	
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Jusqu'à 25 heures (TB10, CAP10, D140) 5 heures d'entraîneur au vol 	12 000,00 € 345,00 €
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Au-delà de 25 heures, par heure de vol sup. 	345,00 €
4	Hébergement (69 €/semaine)	345,00 €
5	Restauration par jour (pour 3 repas / jour)	16,00 €

(Valeurs au 01 septembre 2008)

Remarque : Sous certaines conditions, les candidats instructeurs peuvent bénéficier d'une aide de l'Etat afin de financer une partie de leur formation. Voir la fiche : "Aide à la Formation FI" dans ce même Guide du Dirigeant.

1.4 Contacts

Pour plus d'information, contactez votre Comité Régional Aéronautique (liste disponible sur www.ff-aero.fr)